



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

La 5 et M6 : Haute-Loire

Question écrite n° 27

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la reception des 5e et 6e chaines de television dans le departement de la Haute-Loire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel delai il sera possible de capter les emissions de ces deux chaines dans le departement.

Texte de la réponse

Reponse. - Les 5e et 6e chaines de television sont de creation recente. Elles ont d'abord ete concues comme des reseaux multivilles. La multiplication des mises en service d'emetteurs ces deux dernieres annees les a peu a peu transformees en chaines a vocation nationale. Deux listes d'emetteurs obligatoires devant etre installes le plus tot possible ont ete jointes a leur autorisation d'exploitation. Pour etendre leur reseau au-dela de ces premiers emetteurs, les responsables de ces chaines ont fait de nombreuses demandes d'installations supplementaires aupres de la Commission nationale de la communication et des libertes, qui est competente pour accorder les autorisations. Ainsi, dans le departement de la Haute-Loire, la CNCL vient d'autoriser la diffusion de La Cinq et de M 6 sur le site du Puy-Mont-Denise qui dessert la ville du Puy. La mise en service des emetteurs correspondants s'est effectuee le 28 juillet pour La Cinq et le 28 septembre dernier pour M 6. Ces extensions, effectuees a la demande des chaines, sont realisees a leurs frais. Il convient de rappeler que toute requete en ce sens doit etre adreesee aux responsables des chaines qui saisiront eux-memes la CNCL ou l'organisme appele a le remplacer. Celle-ci ne peut accorder de nouvelles autorisations qu'en fonction des disponibilites de frequences dans telle ou telle region. A terme, il faut observer qu'il sera difficile aux nouvelles chaines d'avoir un reseau hertzien terrestre aussi developpe que celui des trois premieres chaines.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2111